

PROFESSIONS LIBÉRALES DE SANTÉ ET GARANTIES PRÉVOYANCE

(en complément Carpimko – Éligible déductibilité Madelin)

LA PRÉVOYANCE C'EST QUOI ?



PRÉVOYANCE

Maintien du niveau de vie malgré un arrêt de travail temporaire ou définitif

À QUOI ÇA SERT ?

Une maladie ou un accident entraînant une incapacité à travailler ...



... crée un déséquilibre budgétaire entre des revenus qui diminuent et des frais, professionnels et personnels, qui persistent.

La prévoyance permet de faire face aux conséquences financières d'un événement grave (maladie, accident, décès) pour maintenir votre niveau de vie et honorer vos charges liées à votre famille et à votre entreprise.

Très concrètement, dans quels cas la prévoyance est essentielle ?



Arrêt de travail



Invalidité



Décès



Homme Clé



Charges fiscales et sociales exceptionnelles



Groupama



PROFESSIONS LIBÉRALES DE SANTÉ

GROUPAMA VOUS ACCOMPAGNE POUR UNE PROTECTION COMPLÈTE

- Au quotidien pour répondre à l'ensemble de vos besoins de protection, quelle que soit votre situation professionnelle ou personnelle.
- Votre conseiller est disponible pour échanger avec vous et identifier l'ensemble des solutions adaptées à votre besoin.



ARRÊT DE TRAVAIL

En cas d'incapacité temporaire de travail suite à un accident ou une maladie, la couverture Prévoyance vous permet de limiter la perte momentanée de revenus en vous proposant :

- Le versement d'indemnités journalières durant l'arrêt temporaire de votre activité, en complément de la prise en charge prévue par votre régime social de base.
- Le versement d'indemnités visant à couvrir les charges fixes de votre activité.



INVALIDITÉ

En cas d'accident de la vie menant à une inaptitude totale ou partielle d'exercer votre activité, la couverture Prévoyance vous permet de limiter la perte de revenus concomitante en vous proposant :

- Le versement d'une rente ou d'un capital du montant de votre choix selon votre besoin.
- Des aides financières et/ou des services d'accompagnement visant à vous aider dans la transition vers ces nouvelles conditions de vie.



DÉCÈS

En cas de décès, la couverture Prévoyance vous permet de :

- Couvrir financièrement les besoins de votre famille en leur permettant de bénéficier d'un capital ou d'une rente du montant de votre choix pour assurer la continuité familiale, notamment de votre conjoint et/ou de vos enfants, mais également de bénéficier de différents services d'accompagnement et autres aides financières.
- Protéger et pérenniser votre entreprise en faisant face aux charges fixes et nouveaux frais au décès d'un associé ou d'un dirigeant.

Scanner le QR code pour tout complément d'information

